ARRITTI

nu 2680 da u 17 à u 23 di dicembre 2020

54a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Dui anni fà, smarìa Edimondu Simeoni

p. 9

L'élection de sénateurs écologistes et celle d'un sénateur nationaliste en Corse, Paulu Santu Parigi, a permis la constitution du groupe Écologiste Solidarité et Territoires au Sénat, après celle du groupe Libertés et Territoires à l'Assemblée Nationale. La cause des langues régionales a bénéficié de ces avancées politiques au sein des deux assemblées. p. 6 è 7

Lingua

Le retour des langues régionales grâce au Sénat !

Suciale

Un nouveau président à la Ligue Corse d'Echecs, l'heure du bon bilan

p. 4 è 5

Green pass, vous avez dit Green pass ?

p. 9

apiazzetta.com

■ O Corsu, vai à scopre u to paese, hè u mumentu - *Terza parte*

Trè anni fà, A Piazzetta avia publicatu un nùmeru per incuragisce i Corsi à girandulà in casa soia. Perchè micca prufittà di «l'effettu Govid» per andà à scopre un locu chì ne avete sempre intesu parlà, ma induve ùn avete mai messu un pede?
Principiata duie settimane fà, eccu quì a terza parte di st'invitu à scopre ssi belli lochi.

A Cinarca. In Cinarca penserete à i Cinarchesi, sta dinastia di Signori i più impurtanti di Corsica à u Medievu. Si ponu vede poche ruvine di u so castellu, tantu i Ghjenuvesi si sò appiegati à distrùgelu, petra per petra. In Casaglione circherete e 150 cupule zuccate in a petra da l'omi di a prestoria.
Infine passerete per Sagone, per ammirà l'antica catedrale di Sant'Appianu, chì ci rimanda à i tempi i più antichi di u Medievu. Hà una particularità: una stàntara hè stata aduprata in i muri.

A Ghjuvellina. Cumu ùn ci saria nunda à fà in Ghjuvellina? Nunda chè di piglià u tempu di scopre u massicciu di Cima à i Mori («*Les Aiguilles de Popolasca*» sè vo preferite), i bagni di Vetta di Muru è u castellu di Serravalle, vi face una bella spassighjata.

U Vallerùstie. Scuprite a pieve di Corsica a più ribella, quella chì omancu una volta à l'annu piglia a so indipendenza è si taglia da u restu di a Corsica. O si ne fala un pezzu di strada, di ponte, di ligna elètrica è di telèfunu.
In Cambia ci truverete e più belle sculture rumàniche, ma dinù stàntare è scritture prestòriche (A Petra Frisgiata). È s'è vo a vi sentite, pudete sempre cullà à favvi una paghjella in Rùsiu. Ma attenti chì quì i canterini sò pistelli.

A Rogna. U nome di a pieve ùn hè micca u più cunnisciutu, ma purtantu u territoriu di a Rogna hè unu di i più grandi di Corsica. Và da Vivariu à Aleria, passendu per Antisanti, Ghjuncaghju, Altiani, Pedicorti, Petraserena è Erbaghjolu. ■ **Dà seguità...**

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse: Max Simeoni • Directeur de la publication: François Alfonsi • Rédactrice en chef: Fabiana Giovannini • Gérant de la SARL d'exploitation Prumuzione Nustrale: Marc Battistini • Rédaction: 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique: Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur: Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Accapu di a reddazzione

Làscita

Sò sempre incantata di e maraviglie ch'elle ci anu lacatu certe civilisazioni landane. Tamantu gèniu per fà sorge munumenti ch'anu varcatu i sèculi. Tamanta forza per custruisce catetrale maestose, piramide misteriose, immensi tempii antichi, stàntare pisendu tunnellate, puru senza trèmacu nè camiò, solu à a forza di i mùsculi è di i cerbelli umani...
Cosa serà a làscita di a nostra, a civilisazione? Annu, scientìfichi anu spluratu a fossa a più prufonda di l'oceanu Pacìficu, a cusì detta fossa di Mariannes à quasi 11 chilòmetri sott'à u mare... È cosa anu truvatu tandu? Un sacchettu di plàsticu è i so imballasgi di bombò! À 10.927 metri di prufundezza, eccu u tesoru ch'elli anu scupertu i spluratori di l'Abissi! Un studiu avìa già pruvatu ssa presenza di plàsticu ind'è l'abissi. 90 spèzie di gambarelli chjuchi chjuchi èranu stati chjappi ind'è a fossa di Mariannes è studiatu à u microscopu. Parechji pezzatelli di plàsticu sò stati trovi ind'è 72% di ssi gambarelli... In 2018, scientìfichi giappunesi avìanu anch'elli studiatu u fondu di l'oceanu à longu à 5.010 ciuttate, è truvatu 3.425 lozzi d'urìgine umana ind'è l'abissi. Plàsticu, mettallu, pezzi di materiale di pesca... 89% di sse mullizzerìe ghjunghjìanu di prudutti ghjittèvuli, à usanza ùnica. È ci avìanu truvatu anch'elli un saccu di plàsticu à 11.898 metri di prufundezza. Una volta in mare, u plàsticu s'ellu ùn hè micca ingullitu da l'animali marini, pò sopravive marighjendu millaie è millaie d'annate. À longu à ss'anni si scumpone in pezzucci periculosi pè a biodiversità. Di pettu à ssu scempiu, ùn ci hè altra sulluzione chè di pruvà di riduce, s'ellu ùn hè di piantà, a pruduzzione di plàsticu. È pè u più di ssu plàsticu à usanza ùnica.
Ma s'ellu ferma a pulluzione a più visìbile u plàsticu, d'altre pulluzioni crèscenu di manera tremenda minacciendu a salute di l'omi. Un raportu fattu da una rivista americana dimostra a pulluzione di e maree nere petruliere, ma dinù di i pesticidii è fertilizanti di l'agricultura intensiva, o di u mercuriu di l'estrazzione di l'oru o di a cumbustione di u carbone, o torna di i prudutti chìmichi industriali o farmaceutichi. Tutte ste pulluzioni vènenu di a terra, vale à dì di l'omu. Hè dunque nant'à a terra ch'ellu ci vole à mette in ballu misure di prevenzione, è nant'à l'omi è e so manere di campà ch'ellu ci tocca à agisce. Bisognu à unisce tutti i paesi di u mondu da ch'elli travàglinu inseme per curà è prutege u mare. Tutte ste mullizzerìe minàccianu a biodiversità marina, ma pruvuchèghjanu dinù infezzioni, intussicazione alimentàrie pè a salute di l'omi. «*U battèriu di u colerà hè presente in u mare è sott'à l'effettu di u riscaldimentu climàticu è di i mullizzi ghjittati in mare, si multiplicheghja è tocca di più in più lochi*» dìcenu certi scientìfichi. «*Quand'ellu hè pulluatu u mare, nutrisce alghe chì prudùcenu tussine putente chì si ritròvanu ind'è l'òstrice, e mòscule, o i pesci. Pàrenu boni è ancu gustosi, ma quand'omu i manghja casca malatu è pò ancu more.*»
L'omu strughje u so mondu. È si strughje incù ellu. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Les déchets de la discorde

Alors que la crise sanitaire et économique du Covid poursuit son cours en écrasant au passage les espoirs de véritables fêtes de fin d'année, les problèmes de fond non résolus continuent de polluer le débat politique comme par exemple le dossier des déchets. Arrivés au pied du mur, comment en sortir ?

Le mur est matérialisé par une montagne de déchets dont on ne saura plus, très bientôt, comment les traiter. Les solutions existent dans les plans successifs qui ont été votés, mais elles sont si peu mises en œuvre ! On sait de façon certaine que les objectifs retenus sont réalistes puisqu'ils s'appuient sur des expériences proches et vérifiables, comme par exemple en Italie où les performances de tri et de valorisation éliminent plus de 70% des déchets produits quand la Corse stagne désespérément à moitié moins. Mais pourquoi tant d'immobilisme ?

Les Intercommunalités rivalisent d'incompétence pour trier les déchets à la source, et le Syvadec étale ses carences à proposer des solutions de traitement pour les bio-déchets et pour anticiper la saturation des centres d'enfouissement qui seront rapidement en fin de vie à Vighjaneddu et à Prunelli di Fium'Orbu.

Au lieu de se concentrer vers des investissements utiles, le débat se perd dans des interminables feuilletons. Comme ceux de centres de compostages qui ne voient jamais le jour, ou qui, quand ils existent, sont laissés sans matière à traiter faute d'organiser la collecte séparée des biodéchets en amont. Ainsi certains tournent dans le vide ou presque comme dans le Valincu ou à Carghjese, tandis que rien n'est encore sorti de terre en Balagna malgré les efforts réalisés pour collecter les biodéchets sur les territoires des deux intercommunalités de Calvi et d'Ile Rousse.

Tout semble marcher sur la tête et, à force de rendez-vous manqués, la situation est devenue critique. Il faudrait rapidement se mettre au travail mais, en lieu et place, on poursuit l'agitation autour de projets stériles pour alimenter les débats électoraux à venir.

Ainsi le retour à l'incinérateur, panacée de l'opposition à l'Assemblée de Corse, sans que l'on sache où, et avec quels moyens financiers, il serait réalisé, et encore moins à quelle échéance alors que l'urgence est là pour les prochains mois.

Dans ce climat délétère, des projets, aussi peu intéressants que leurs promoteurs sont intéressés, sortent des maquis administratifs à Ghjuncaghju, dans un méandre du Tavignanu, avec un risque majeur pour les eaux de la rivière, ou à Vighjaneddu, où l'exploitant de l'actuel centre d'enfouissement du Syvadec a obtenu le feu vert préfectoral pour en réaliser un deuxième sur la commune, ce qui doublerait l'impact pour ses habitants.

À ces projets nous sommes opposés car ils mettent la politique régionale entre les mains d'entrepreneurs privés intéressés, et parce qu'ils accroissent les impacts écologiques de l'enfouissement dans des sites inaptes à accueillir.

Mais le rythme de développement du tri et de la collecte sélective est loin de répondre aux attentes de l'Assemblée de Corse. Ce constat a été fait dès 2016, ce qui avait amené la Collectivité de Corse à donner son feu vert à des projets de centres de sur-tri, demandés avec insistance, notamment par le Président de la CAPA, Laurent Marcangeli, pour éviter d'avoir à investir dans le tri à la source. Le scepticisme est grand sur l'efficacité de ces dispositifs, mais la pression était forte pour y accéder. Cependant, quatre ans après, ces « remèdes miracles » restent à l'état de projets, et on sait déjà que leur efficacité supposerait un tri préalable des fermentescibles que la CAPA s'est jusqu'à présent refusée de mettre en place.

Le débat des déchets revient devant l'Assemblée de Corse pour cette dernière session de l'année 2020, avec un rapport qui ressasse une nouvelle fois les carences observées. À l'évidence entre les performances actuelles décevantes du tri et le passage à des comportements vertueux, il faudra franchir un cap, et s'apprêter, d'ici là, à devoir traiter encore plusieurs centaines de milliers de tonnes sur une dizaine d'années, soit en les enfouissant dans un nouveau site, soit en les exportant, soit en proposant un autre mode de traitement qui en limitera la quantité par un sur-tri, puis une valorisation thermique des quantités résiduelles pour les recycler autant que possible.

Aucune de ces options technologiques n'est satisfaisante, et c'est d'autant plus rageant que les solutions valables ne demandaient qu'une chose pour réussir : une bonne coopération des acteurs comme cela s'est fait par exemple en Sardaigne où le tri mis en place en quelques années à peine a réduit les ordures résiduelles dans de telles proportions qu'un des deux incinérateurs de l'île voisine s'apprête à fermer.

Aucun plan ne sera acceptable s'il ne préserve pas l'essentiel : un accès maximum au recyclage des déchets. Tout le reste sera temps perdu, argent gaspillé, et pollution inutile. ■

Millaie di zitteli furmati !

Léo Battesti et la pratique des Echecs en Corse

Chapeau bas !

Après 23 ans passé à la présidence de la Ligue Corse d'Echecs – I Scalchi, Léo Battesti passe le relais. L'occasion pour Arritti de tirer un énorme coup de chapeau à son action et à la formidable dynamique créée ! La pratique du jeu d'Echecs en Corse c'est près de 8000 licenciés et plus de 50.000 enfants formés, avec des tournois qui rassemblent des milliers d'entre eux. L'île est le territoire au monde où il y a le plus de licenciés par tête d'habitants. C'est dire !
Un travail très positif pour notre jeunesse, au-delà de la pratique de ce sport et de son éclosion impressionnante en l'espace de quelques années, il faut souligner son effet bénéfique auprès des jeunes et au sein de la société corse de par les valeurs qu'il véhicule. Interview.

Votre sentiment au moment de passer le flambeau à la présidence de la Ligue corse d'Echecs ?

Je suis assez ému, je dois le dire. Je l'avais annoncé il y a quatre ans lors de la dernière assemblée générale de la Ligue corse d'Échecs, je ne me représenterai pas cette année à la Présidence, et j'apporte mon total soutien à une nouvelle équipe, considérablement rajeunie, qui va prendre la direction de cette association, j'en suis très heureux, et ils peuvent bien sûr compter sur mon total soutien.
Je suis aussi, je dois le dire, assez fier d'avoir partagé avec tous ceux qui y ont contribué, ce bilan de 23 ans de présidence. Sur le site de la Ligue, vous pourrez voir un clip qui illustre bien toutes ces réalités (https://bit.ly/383e58Z).

C'est-à-dire ?

D'abord, au niveau de la masse. Nous avons formé plus de 50.000 jeunes Corses à l'initiation échiquéenne ! C'est considérable. C'est comme si au niveau français, on avait formé 11 millions de jeunes. C'est unique. Pas seulement au niveau européen, mais également au niveau mondial, nous sommes largement en tête par rapport à la population. L'autre réalité, c'est que de cette immense masse par rapport à notre petit territoire, nous avons une élite qui est incomparable, avec des titres de champions de France, par équipe et individuels, un titre de champion d'Europe, avec également des jeunes qui ont été maîtres internationaux. C'est quelque chose à laquelle bien sûr nous nous attendions parce que nous pensions que la stratégie était bonne, mais quand le résultat est là on est quand même réconfortés.

Indéniablement, la Corse est désormais une référence au niveau mondial…

Je dois faire part de ma satisfaction d'avoir eu la chance de développer une telle dynamique, particulièrement au niveau international. Cela m'a amené à connaître tous ces champions qui sont si bien mis en valeur aujourd'hui à travers une fiction, mais qui sont réels, y

Les valeurs du jeu d'Échecs

Concentration, mémoire, esprit d'analyse et de synthèse, rigueur logique, objectivité, capacité à concevoir un plan, imagination, anticipation, le jeu d'échecs développe chez l'enfant la volonté de réussir, la maîtrise de soi, l'esprit de décision, mais aussi le respect d'autrui, le respect des règles, le travail en équipe. ■

En savoir + www.corse-echecs.com

Quelques chiffres

De 250 licenciés en 1998, à la création de la Ligue corse d'échecs, ils sont aujourd'hui près de 8.000 (contre 56.000 dans toute la France) et 9 clubs affiliés.
16 salariés professeurs d'échecs et 2 vacataires répartis dans toute la Corse.
50.000 enfants formés.
5.000 enfants participants aux tournois chaque année.
Sur la seule année Août 2017 - Août 2018, 341 tournois scolaires et 199 tournois de clubs ont été organisés dans l'île pour un total de 54.225 parties.
500 partenaires.
Rappelons aussi la venue de dizaine de grands Maîtres internationaux et champions réputés comme Anatoly Karpov, Garry Kasparov, Boris Spassky, Laurent Fressinet, Magnus Carlsen, Etienne Bacrot, Vladislav Tkachiev, Soplie Milliet, Alexandra Kosteniuk, Maxime Vachier Lagrave, Almira Skripchenko, Viktoria Cmilyte, Hou Yifan, Judit et Sofia Polgar, Pierluigi Piscopo, Viswanathan Anand, Arkadij Aniditsch, Evgeny Naer, Loek Van Wely… ■

Ripressione

Le nouveau président est un Corse d'adoption !

Akkha Vilaisarn a été élu à l'unanimité à la tête de la Ligue Corse d'Echecs, ce dimanche 13 décembre. Léo Battesti salue la nouvelle équipe dirigeante fortement rajeunie : 23 ans de moyenne d'âge pour le futur comité Directeur, *« des purs produits de la politique échiquéenne corse ! »* De son côté Akkha Vilaisarn salue le *« travail titanesque »* réalisé par Léo Battesti et son équipe.
« Depuis son départ du Laos dans une embarcation mitraillée sur le Mekong, à son élection à la présidence de notre ligue, Akkha Vilaisarn, c'est une histoire incroyable » **raconte Léo Battesti.** ***« En quelques années à peine, par sa volonté, il a parlé le Corse couramment et l'écrit à merveille. Il est même l'un des auteurs en langue corse les plus populaires puisque tous ses manuels (I primi Passi, Ghjoca cum'è un campione, scaccu mattu à Pido') ont été lus par des dizaines de milliers d'enfants ! Forza Akkha. Simu tutti incù tè. »*** ■

compris ces championnes, et qui sont venus en Corse. D'innombrables champions du monde qui sont venus chez nous, mais aussi qui m'ont demandé de venir chez eux, parce que la Corse c'est quelque chose qu'ils aiment mettre en avant comme exemple de développement échiquéen ! C'est comme ça que je me suis retrouvé en Chine, au Mexique, en Russie, dans tous les pays de l'Est, en Afrique, un peu partout dans le monde pour expliquer comment on fonctionnait. Je crois avoir servi une belle image de la Corse en m'y rendant.

Tout ça ne va-t-il pas vous manquer ?

Il y a cette nostalgie de ne plus avoir à être aussi investi auprès de ces formidables bénévoles de la Ligue et ses incomparables formateurs qui ont fait sa réussite. Évidemment j'étais un peu le chef d'orchestre, de moins en moins d'ailleurs au fil du temps, puisqu'en responsabilisant, il y a de plus en plus de « militants » de la cause échiquéenne, j'ose employer ce terme, qui ont pris le relai et qui ont permis de rayonner, pratiquement sur l'ensemble du territoire corse. Ce qui est véritablement aussi une satisfaction.

Quelle leçon tirez-vous de toute cette réussite ?

C'est peut-être instructif pour notre société qui s'interroge dans tant de domaines. C'est bien pour cela d'ailleurs que personnellement je me suis investi depuis plus d'un an, désormais dans un combat un peu plus délicat, sur un terrain plus difficile. Je veux parler de la lutte anti-maffia. Je m'y suis engagé avec la même volonté d'essayer d'être un lanceur d'alertes, comme j'ai été, je le pense, un président qui a essayé de développer l'école de la citoyenneté au niveau de nos enfants. J'ai certainement beaucoup de défauts, mais je pense avoir la qualité de la sincérité dans ce que je fais, et je continuerai à le faire. En tous les cas, je tiens à dire à ceux qui vont prendre désormais la dynamique à leur compte, que je serai à leurs côtés, ils pourront compter sur moi s'ils le souhaitent, parce que c'est trop important ce que nous avons fait au niveau de la Corse, pour que cela ne survive pas, ni au virus, ni à tout ce qui peut amener à ralentir cet élan.

Vous continuez à jouer aux échecs ?

Je serai toujours présent sur la planète échiquéenne. Surtout en tant que modeste joueur. Ce sera une occasion de progresser, je l'espère !
J'ai l'honneur et la chance d'avoir pour amis tant de légendes échiquéennes, femmes et hommes qui sont venus dans l'île ou m'ont invité chez eux. Mais surtout j'ai été enrichi par tous ces joueurs lambda qui se sont fait également les meilleurs ambassadeurs d'une île si souvent décriée. ■

Jean Pierre Santini libre sous contrôle judiciaire

Pourquoi faudra-t-il toujours se battre pour obtenir ce qui n'est que la simple application du droit ?
Comité de soutien à l'appui, avec la signature de 2000 pétitionnaires dont 70 maires, l'intervention des présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse, ainsi que des députés et sénateurs corses, l'écrivain et éditeur très apprécié, militant indépendantiste, Jean Pierre Santini a été remis en liberté sous contrôle judiciaire le 10 décembre ; deux mois après son interpellation le 6 octobre dernier dans le cadre de l'enquête sur un tir contre la gendarmerie de Montesoru à Bastia, en juillet 2020.
Incarcéré à la prison de Fresnes, il a toujours clamé son innocence. Désormais assigné à résidence à Paris, à 76 ans, Jean Pierre Santini avait observé une grève de la faim durant plus d'un mois, puis mis fin à son action pour être en état d'assurer sa défense.
Ceci dit, il n'était pas le seul incarcéré dans cette affaire ; trois autres militants nationalistes restent emprisonnés sans que cette détention dans le cadre de l'instruction ne soit nécessaire. Petru Baldacci est de santé fragile, il a besoin d'un traitement spécifique qui ne peut être administré en prison. Il est donc actuellement sans soin. Thierry Difraya, victime d'un micro AVC, a été hospitalisé à l'hôpital Sainte Anne à Paris, puis a réintégré la prison de la Santé. Anghjulu Testa, 73 ans, est également de santé précaire et son état ne peut que s'aggraver vu les conditions déplorables d'un point de vue sanitaire (infection de punaises de lits, crise Covid). Pourtant, aucun des dossiers médicaux de ces hommes présumés innocents n'a abouti jusqu'ici. En quoi, sont-ils dangereux au point de leur refuser ce qui n'est que la stricte application de la loi française ?
Les principes démocratiques valent pour tous. La détention préventive est abusive et n'est pas digne d'un système judiciaire démocratique. Elle est contraire au droit français et à toutes les conventions internationales des droits de l'Homme. Ces hommes doivent être libérés et mis sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur procès. ■

Pour que vivent nos langues

Parlement

Le retour des langues régionales grâce au Sénat

Avoir un groupe à l'Assemblée Nationale, c'est fait depuis 2018 avec le groupe Libertés et Territoires créé à l'initiative particulièrement de Jean Félix Acquaviva alors totalement impliqué dans cette démarche pour atteindre le seuil requis de quinze députés. Avoir un groupe au Sénat a été rendu possible par les résultats du scrutin de septembre dernier ; l'élection de quelques sénateurs écologistes suite à leurs succès remportés aux municipales, et à celle d'un sénateur nationaliste en Corse, Paulu Santu Parigi, qui a rejoint leur groupe de douze sénateurs alors que dix était le minimum nécessaire. La cause des langues régionales a bénéficié de ces avancées politiques au sein du Parlement, Assemblée Nationale et Sénat, le 10 décembre dernier.

À l'origine du retour en force de cette question des langues régionales généralement marginalisée sur la scène politique française, il y a le député breton Paul Molac apparenté UDB, qui a été un des tout premiers à rejoindre le groupe Libertés et Territoires à l'Assemblée Nationale.
Quel est l'intérêt de faire partie d'un groupe plutôt que de siéger parmi les non-inscrits ? Le premier et principal d'entre eux est de disposer d'une « niche parlementaire » durant laquelle le groupe peut défendre une « proposition de loi », alors que l'initiative parlementaire est le reste du temps un pouvoir exclusif du gouvernement, seul habilité à déposer des « projets de loi ».

Paul Molac au Sénat.

En fin d'année 2019, le Collectif « Pour Que Vivent Nos Langues », créé dans les locaux parisiens du Parlement Européen, avait déjà capitalisé une mobilisation remarquée en rassemblant mille personnes devant les portes du Ministère de l'Éducation Nationale, en protestation contre la réforme Blanquer « linguicide » pour les langues régionales.
Le député Paul Molac, militant reconnu de la langue bretonne, est avec moi au cœur de cette mobilisation. Aussi il obtient de son groupe « Liberté et Territoires » de consacrer une partie de sa niche parlementaire de février 2020 au dépôt d'une proposition de loi sur la question des langues régionales.
Cette proposition de loi comprend trois volets, et douze articles. Le premier volet porte sur l'aspect patrimonial, et l'implication des régions concernées, en lien avec l'article 75-1 de la Constitution qui énonce que les *« langues régionales sont le patrimoine de la République »*.
Un article porte sur une question qui a fait l'actualité en Bretagne autour de l'enregistrement de bébés prénommés *Fañch*, écrit avec son tildé sur le « ñ », signe diacritique qui ne figure pas dans les caractères officiels attachés au français, et qui, puisque *« la langue de la République est le français »* selon l'article 2 de la Constitution, n'est pas admis par l'administration. Les neuf autres articles portent sur les langues régionales et leur place dans l'Éducation.

Le 13 février, Paul Molac défend sa proposition de loi dans l'Hémicycle du Palais Bourbon contre Jean Michel Blanquer venu en personne en combattre le contenu. Si les trois premiers articles, les deux sur le patrimoine, et celui sur le tildé, passent malgré des oppositions en commission, le Ministre se dresse pour faire barrage à tous les articles concernant les langues régionales dans l'Éducation, en obtenant du groupe de la majorité présidentielle leur rejet systématique.
Il en profite même, preuve de son obsession méthodique à les combattre, pour faire passer un dispositif technique mettant à mal les écoles associatives immersives. Celles-ci, en Bretagne (Diwan), en Alsace (ABCM), en Catalogne (Bressola), en Occitanie (Calandreta) et au Pays Basque (Seaska), se développent en parallèle des écoles de l'Éducation Nationale, et doivent intégrer le repas des enfants à midi. Ce dernier est à la charge des communes d'origine des enfants dans le primaire, pour qui elle est une dépense obligatoire y compris

quand l'école est sur une autre commune, ce qui est le cas de façon générale pour les écoles immersives, moins nombreuses, surtout au départ. Blanquer fait en sorte que la dépense soit désormais facultative, mettant ainsi en péril l'équilibre économique des écoles associatives bretonnes, basques, occitanes, catalanes et alsaciennes.

Mais une proposition de loi n'a pas fini sa vie après sa première lecture à l'Assemblée Nationale. Elle peut la poursuivre au Sénat selon la procédure de la «navette parlementaire», par un examen des sénateurs, avant son vote en seconde lecture par l'Assemblée Nationale.
Pour qu'une proposition de loi d'un des groupes de l'Assemblée Nationale soit débattue au Sénat, il faut qu'un groupe de sénateurs le demande. Comme en octobre 2020 a été créé le groupe «Écologiste - Solidarité et Territoires» dans lequel siège Paulu Santu Parigi, la proposition de loi Paul Molac a pu être débattue au Sénat le 10 décembre 2020, à nouveau en présence du Ministre de l'Éducation Nationale Jean Michel Blanquer.
La rapporteur, l'écologiste Monique de Marco, élue en Gironde, a repris à son compte avec brio les propositions énoncées sur l'enseignement des langues régionales, et détricoté les dispositions du Ministre sur le financement des écoles primaires par le forfait scolaire redevenu obligatoire.
À chaque amendement, dont celui présenté par Paulu Santu Parigi en faveur de l'enseignement par immersion, Jean Michel Blanquer a demandé un vote négatif, ce qui lui a été refusé à chaque fois par une large majorité de sénateurs, le groupe Écologiste Solidarité et Territoires ayant réussi à obtenir le soutien de cinq autres groupes du Sénat. Le Ministre Blanquer est reparti totalement défait du Sénat.
Résultat: pour les quelques articles qui avaient été votés à l'Assemblée Nationale, leur vote au Sénat les rend définitifs. L'État Civil ne pourra plus refuser d'enregistrer un petit Fañch!
Pour les articles sur la place des langues dans l'Éducation, la question est renvoyée pour un vote final en seconde lecture à l'Assemblée Nationale pour un nouveau débat qui aura le dernier mot. Cependant, après le vote ultra-majoritaire des sénateurs, et à deux mois des élections régionales, la partie ne sera sans doute pas aussi facile pour Jean Michel Blanquer!
Rendez-vous en avril 2021! ■
François Alfonsi.

Débat au Sénat

L'intervention de Paulu Santu Parigi

Sous les applaudissements sur les travées notamment des groupes GEST (Écologiste Solidarité et Territoires) et SER (Socialiste Ecologiste et Républicain), Paulu Santu Parigi a appuyé ainsi le projet de loi présenté. Son lobbying auprès de son groupe et des autres groupes de la Haute-Assemblée (c'est ainsi que l'on nomme le Sénat) n'est pas pour rien dans ce vote qui fera date pour la poursuite du combat pour la reconnaissance des langues régionales, particulièrement dans l'Education Nationale.

«En préambule, je tiens à remercier, au nom du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, les sénateurs ici présents. Dans un esprit transpartisan, vous avez contribué, mes chers collègues, à redonner du sens et de la teneur à ce texte ambitieux pour nos langues, légitime pour notre histoire, fidèle à notre culture, à nos racines. Vous avez même redonné de l'âme, dirais-je, à cette proposition de loi vidée de sa substance par la majorité des députés, confortée par un gouvernement encore hanté par le fantôme de l'idéologie monolinguiste, par un État qui ânonne l'importance de soutenir les langues régionales tout en réduisant les moyens qui leur sont consacrés.
Au pays du centralisme jacobin, hostile à toute la diversité linguistique, alors que la Constitution édicte que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France, on laisse ces langues mourir en silence, empêchant toute déclinaison législative de ce principe constitutionnel et – pis! – en sapant les timides avancées proposées, comme vous l'avez fait, Monsieur le Ministre, dans le cadre de la réforme du baccalauréat.
Vous ne duperez personne, Monsieur le Ministre; les déclarations et les vœux pieux ne feront pas revivre nos langues, reconnues si tardivement par la République française. L'urgence à agir pour assurer l'enseignement de ces langues et leur promotion est à la mesure des talents que l'on a développés, en France, pour les éradiquer. En donnant d'un côté et en reprenant de l'autre, vous démontrez votre volonté délibérée de rompre le progrès fragile qui prévalait depuis cinquante ans, foulant aux pieds l'histoire linguistique et le multilinguisme de la France et créant un ennemi virtuel de la République en brandissant le spectre du séparatisme. Mais, Monsieur le Ministre, c'est la folle volonté de l'État qui nous y accule! Si nos langues doivent être sauvées, c'est au nom de la richesse culturelle, qui charrie d'autres rêves que ceux de la globalisation et de l'implacable conformisme auquel on plie nos destins tout entiers, c'est au nom de l'avenir de nos enfants, à qui l'on doit enseigner le plurilinguisme, et au nom de l'exercice des libertés de tous.
Sur les travées de la Haute Assemblée, c'est notre patrimoine vivant qui s'est exprimé aujourd'hui, le passé et l'avenir de nos langues que nous ne laisserons pas mourir sous la férule jacobine.
Vi ringraziu! Trugarez! Milesker! Velmol merci! Je vous remercie!» ■

Que dire de plus sur cette période avant les élections et l'envahissement du coronavirus. La date des Territoriales fixée depuis longtemps sera retardée peut être, mais pas trop. Quant au virus, il peut jouer les prolongations à sa guise.

Faire reculer le jacobinisme : le treizième travail d'Hercule…

par Max Simeoni

Les tacticiens des différentes coalitions électorales sont dans l'obligation de se préparer, d'être prêts au plus tôt. Ils n'ont pas de plan B, ils sont contraints d'attendre le créneau que le virus permettra et les directives de l'instance jupitériennne elle-même concernée pour son renouvellement... ou son éclipse ! Cette semaine, l'opposition des partis laminés par le succès totale des natios a, lanternes en mains, éclairé certaines de leurs intentions.

Le Président de Per l'Avvene, Jean Martin Mondoloni, a déclaré son ralliement à Laurent Marcangeli. Il sera le pilier nord d'une Droite classique. Battre les natios majoritaires « absolus » et le Président de l'Exécutif pourrait lui ouvrir les portes d'une carrière politique.
Jean Charles Orsucci, maire de Bonifaziu lié d'amitié avec Gilles Simeoni, l'avait félicité pour son sucès électoral puis récemment a pris ses distances en mettant en cause la méthode de travail et en glissant en fin de propos qu'il était à l'aise avec celle pratiquée par Jean Christophe Angelini...
Tous deux ont un point commun. Dans la période d'effondrement à Paris des partis hexagonaux de Droite et de Gauche et des clans locaux labellisés comme tels, Mondoloni s'était positionné comme le tenant d'une Droite régionaliste et Orsucci pour une option socialiste et autonomiste non indépendantiste.

Si le Peuple Corse est en danger, si la colère engendre une violence contre productive, il faut admettre que sans la majorité de ce Peuple consciente et déterminée, des coalitions électoralistes sont vaines.

L'effondrement du système électoral Ve République d'alternance, l'élection de Macron libre de toute opposition opérationnelle, un décideur sans contre poids à Paris et une majorité absolue du suffrage universel en Corse, on pouvait penser qu'une ère nouvelle s'ouvrait. Les natios légitimés par le suffrage universel ont cru qu'une discussion pouvait débuter avec ce nouveau pouvoir. Le cérémonial anniversaire de la mort d'Erignac a été asséné pour mettre à genoux *« ces élus locaux qui ne font pas la loi »* avec comme témoin Jean Pierre Chevènement. Le message est clair destiné à plusieurs cibles, les « séparatistes » Corses en premier mais aussi à tous ceux qu'ils pourraient inspirer dans les autres régions. Je ne peux m'empêcher de penser que la loi sur la sécurité qui est en voie d'être votée par le Parlement ne cache pas un risque sous prétexte de lutter contre le terrorisme islamique. Il faut comprendre que le combat des natios pour l'Autonomie, pour sauver le Peuple Corse sur sa Terre et menacé par le jacobinisme républicain est radical et idéologique. Il imprègne les élites, les décideurs de la République. Les ennemis de la République sont pour eux des ennemis de la France. Il n'est pas seulement un système qui facilite carrières et promotions quand on le sert, il est totalitaire, il n'admet rien d'autre qui puisse le remettre en question et dans ce cas il est dans une logique de guerre, tous les moyens sont bons. Il choisit *« l'homme qu'il faut, là où il faut, quand il le faut »* comme un Préfet Bonnet choisi par Jean Pierre Chevènement.

Je reprends des exemples qui illustrent bien cette conviction des jacobins républicains.
Jules Ferry, homme politique progressiste sans conteste, promoteur de l'école obligatoire et gratuite pour tous, n'en était pas moins un colonisateur convaincu persuadé d'apporter le progrès aux peuples colonisés par la République aux valeurs universelles.
Madame Simone Veil qui a introduit la loi pour l'IV comme Présidente du Parlement européen à Strasbourg, s'est pourtant efforcée d'empêcher Edmond Simeoni de tenir une conférence de presse que le règlement du Parlement autorisait, sous certaines conditions qu'il remplissait. Or elle était magistrate.
Mr Badinter en ses fins de mandats de Président du Conseil Constitutionnel, interrogé par un journaliste qui lui demandait ce qu'il avait fait de plus significatif, a répondu après 2 ou 3 secondes : *« d'avoir fait obstacle à la reconnaissance de Peuple Corse »*.
Lui qui a mis fin à la peine de mort, et avec Madame Veil reposant au Panthéon, ils sont incontestablement des progressistes comme un Jules Ferry, et malgré tout persuadés que la reconnaissance de Peuple Corse était un délit gravissime, un crime en quelque sorte.
Si ces personnes dont on ne peut nier la bonne foi désintéressée sont enfermées dans une telle conviction, il faut comprendre la force de cette idéologie du jacobinisme républicain.

Comment dès lors les natios peuvent-ils se laisser aller à des jeux de coalitions électoralistes, pour des mandats sans pouvoir réel pour sauver le Peuple en voie d'élimination, gommé jour après jour par ce jacobinisme de la République ? Le Schéma d'Aménagement de la Corse de 1971-1984 était fondé sur le tout-tourisme (rapport de *l'Hudson Institut*). Il se poursuit d'une façon plus sournoise pour noyer ce qu'il reste du Peuple Corse et disposer de sa Terre. Les chiffres le prouvent aujourd'hui : la population a doublée en quelques années, essentiellement par des apports extérieurs. La Corse est devenue un marché captif pour les importations de tout ce qu'elle consomme.
Si le Peuple Corse est en danger de ce fait, si la colère engendre une violence contre productive, il faut admettre que sans la majorité de ce Peuple consciente et déterminée *« puisqu'on ne sauve pas un Peuple par procuration »*, des coalitions électoralistes sont vaines.
Il manque quoi ? Non pas un étage mais une base à la construction, un Parti catalyseur de prise de conscience et de détermination pour obtenir de cette République des jacobins les moyens du sauvetage, le pouvoir de faire les lois et ou de les infléchir.
Sinon l'impasse finira par une disparition sur des radeaux en perdition des coalitions électoralistes.
Bone feste, una cria scunfinite. ■

Green pass, vous avez dit Green pass ?

Sept mois. Il a fallu sept mois au gouvernement pour reconnaître de manière certes détournée et largement incomplète, que la proposition lancée par le président du Conseil Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, d'un green pass pour protéger l'île d'une reprise incontrôlée de la contamination à la Covid19, était bonne.
Le gouvernement vient en effet d'annoncer qu'à compter du 19 décembre, toute personne se rendant sur l'île à l'occasion des fêtes de fin d'année devra effectuer un test (PCR ou antigénique) de moins de 72 heures avant l'embarquement.
Jugée «*anticonstitutionnelle, discriminatoire et inefficace*» par ses pourfendeurs – du gouvernement ou de ses relais dans l'île – lorsqu'elle était proposée par Gilles Simeoni en mai dernier, la mesure est désormais «*obligatoire*» mais ne repose que sur la confiance. Les passagers devront fournir «*une attestation sur l'honneur*» prouvant la réalisation de ce test. *Hum!*... pourquoi ne pas réclamer tout bonnement les résultats d'un test négatif? Les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse demandent de meilleures modalités d'application permettant de rendre la mesure efficace. *Iè ma capisci*... ce serait reconnaître que Gilles Simeoni avait raison...
«*Le monde médical a été unanime sur le principe d'un test obligatoire et dit qu'une attestation ne suffit peut-être pas*» rappelle le président du Conseil Exécutif. Il faut donc être un peu plus sérieux! Les infrastructures de santé et le nombre de personnel soignant en Corse ne permettent pas d'affronter une reprise de la contamination. Il a fallu faire face déjà à plusieurs milliers de malades dans l'île et 138 familles ont été endeuillés. La dernière victime avait 40 ans.
Rappelons aussi que dans le monde 7.000 soignants ont perdu la vie pour se porter aux chevets des malades. Le green pass est une mesure de protection sanitaire tout à fait logique et nécessaire pour une île qui ne peut dimensionner son offre de soin à l'afflux de population extérieure. Il faut donc l'appliquer de manière totale et non comme un prétexte. ■ **F.G.**

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

Voilà deux ans qu'Edmond nous a quitté et qu'Arritti a entamé cette rubrique pour rappeler la source intarissable de ses messages. Il n'y a pas de page qui se tourne sans que l'on sache en tirer les leçons. Ces messages restent indispensables à la cause du peuple corse, particulièrement aux nouvelles générations militantes et à ceux qui, à Paris, ont en main les clés de la question corse au niveau du gouvernement. Le 29 juin 1988, lors de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République pour son second septennat, il lui adressait un courrier en ce sens. Il écrivait dans la foulée à l'ensemble des maires et des décideurs en Corse, pour lancer un nouvel appel au dialogue qui n'aboutira pas mais qui laissera incontestablement des traces dans les consciences pour rebondir plus tard. La recette reste en effet indémodable. Extraits.

Approche

«Ne pourrait-on pas tenter une triple démarche?
- Tout d'abord, instaurer un dialogue public sans aucune exclusive, dans tous les secteurs de la société corse; il serait souhaitable de procéder à une étude de responsabilités de la situation actuelle et de se livrer à une autocritique sans complaisance. Désormais, sous peine de mort, il faut sortir du mutisme séculaire, de la démission, des controverses d'arrière-salle et du nombrilisme; je suis sûr que tous les médias sont prêts à accueillir et à enrichir le dialogue public.
- On pourrait élargir l'initiative du Comité consultatif à toutes les forces organisées de la société corse pour déboucher, dans un délai raisonnable sur une formule de rassemblement, type «états généraux» ou autre, qui formaliserait une démarche peu susceptible d'être remise en cause eu égard à sa large représentativité et au climat démocratique qui y aurait prévalu.
Dans leur immense majorité, les Corses de l'île et de l'extérieur veulent simultanément l'arrêt de la violence et une solution claire au problème posé.
- Il serait alors possible de passer à la dernière étape. Le dialogue avec l'État pour arrêter par la négociation, ou le cas échéant pour arracher par l'action de masse, les mesures appropriées, avec un calendrier précis et une méthode de travail rigoureuse, conditionnant en grande partie l'issue favorable du processus.
La Nouvelle-Calédonie a commencé à régler son problème par la concertation entre l'État et les partis politiques les plus antagonistes: ceux qui préconisent l'indépendance et ont assumé des violences graves et ceux qui veulent le statu quo et rejettent toute radicalisation. Ne pourrions-nous pas, sans nous livrer à une assimilation intégrale entre deux cas aussi dissemblables que la Nouvelle-Calédonie et la Corse, nous inspirer simplement de certains éléments de la méthode utilisée – claire, volontariste, pragmatique – pour résoudre notre propre problème? Serions-nous moins capables que les Néo-Calédoniens ou bien moins dignes de l'intérêt de l'État?
Je n'ai aucune vanité d'auteur et je suis prêt à m'associer sans aucune ambition politique à toute démarche qui serait plus efficace. Je veux aujourd'hui lancer le débat public et je vais poursuivre inlassablement deux objectifs étroitement liés: la solution équitable du problème corse et la restauration définitive de la paix publique. Ma proposition vise, par ce débat, à nourrir la démocratie, à féconder le dialogue et à rapprocher les points de vue par la pratique de l'écoute et de la tolérance. Le problème corse est éminemment politique et il appelle naturellement une solution globale, politique, sans préjuger de sa forme. La reprise des attentats, le premier octobre 1988, aggraverait le contentieux, et compliquerait la recherche d'une solution ultérieure. Tout dépend donc de nous et de nous seuls car il n'y a aucune fatalité du désastre. Chacun peut et doit garder ses convictions mais la solution est à portée de main; bien sûr, le succès de cette étape initiale nécessiterait deux ou trois décennies d'efforts, de rigueur, mais, personnellement, j'ai confiance.» ■

AUX PETITS GOURMETS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RÉSIDENCE STELLA DI MARE, ROUTE D'ARCA, 20137 PORTO-VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 10 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AUX PETITS GOURMETS
Siège : Résidence Stella di Mare, Route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : restauration traditionnelle
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés, ascendants ou descendants des associés. Dans tous les autres cas, les cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés.
Président : Monsieur Bernard MOTTE, demeurant Résidence Stella di Mare, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS, Le Président

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL - JACQUES BRONZINI DE CARAFFA - THOMAS LEANDRI
1 RUE LUIGGI GIAFFERI (Ex Rue MARBEUF) (Place Saint-Nicolas) 20200 BASTIA
Tél 04.95.31.25.10 Fax 04.95.32.55.62
E-mail : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr
www.leandri-bronzinidecaraffa.notaires.fr

SUCCESSION
DE MONSIEUR ALPHONSE CONSTANT
DÉCLARATION D'ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par l'Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 12 octobre 2020, a été reçue l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Alphonse Jean-Claude CONSTANT, sans profession, époux de Madame Ghislaine CONSTANT, né à BASTIA (20200), le 29 novembre 1960, demeurant à BORGO (20290) lieudit Castellarese, décédé à NICE (06000) (FRANCE), le 7 juillet 2018, par :
- Madame Ghislaine CONSTANT, demeurant à BORGO (20290) lieudit Castellarese.
- Madame Céline CONSTANT, épouse de Monsieur Dominique CAPELLE, demeurant à BORGO (20290) lieudit Castellarese.
- Monsieur Philippe Alexandre CONSTANT, demeurant à BELIN-BELIET (33830) 34 Route de Hostens.
- Mademoiselle Lyria CONSTANT, demeurant à BORGO (20290) lieudit Castellarese.

Élection de domicile est faite en l'Office Notarial de Me Jacques BRONZINI de CARAFFA, notaire à BASTIA (20200), 1 rue Luiggi Giafferi.
Le dépôt du procès-verbal d'inventaire en date du 3 décembre 2020 et de la clôture d'inventaire de la succession en date du 10 décembre 2020, prévu par l'article 790 du Code civil, a été effectué le 11 décembre 2020 auprès du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

POUR AVIS. Me Thomas LEANDRI

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 0495309530 - Fax : 0495338605 - mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 20/FS/006 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC
Référence acheteur : 20/FS/006/BO
Nature du marche : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 15700000 - Aliments pour animaux
Complémentaires : 03114000 - Paille et plantes fourragères
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 07/10/20
Marché n° : 006-2020
EURL MULTARI, ROUTE D'ORTALE, 20620 BIGUGLIA
Montant indéfini
Envoi le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

---

Catherine COSTA-GIABICONI - AVOCAT
22 Lotissement ARBUCETTA - 20620 BIGUGLIA - Tél. 04.95.38.89.69

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08.12.2020, à BIGUGLIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- **Dénomination de la société :** « G.B.LOC »
- **Forme :** société par actions simplifiées
- **Objet :** l'acquisition et la location de tous biens immobiliers et mobiliers meublés ou non meublés, toutes activités para-hôtelières toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
- **Siège social :** 8 lot Le Lancone 20620 BIGUGLIA
- **Durée :** 99 années
- **Capital social :** 1000 € constitué par apports en numéraires
- **Gérant :** Monsieur Billy, Jean-Daniel, Julien GIABICONI demeurant 8 lot Le lancone 20620 BIGUGLIA
- **Immatriculation :** RCS de BASTIA

Pour avis et mention, Le Gérant.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Société L'ALBATROS, Société à responsabilité limitée au capital de 240 000 euros, dont le siège est à Bonifacio (20169), au 47 Quai Comparetti, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 382 257 483,
À la Société MAAN, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), au 47 Quai Comparetti, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 818 788 275,
Suivant acte sous signature privée en date à Bonifacio du 30 décembre 2015,
Du fonds de commerce de snack, bar, débit de boissons, restaurant, pizzeria, situé à Bonifacio (20169), au 47 Quai Comparetti connu sous le nom de "l'Albatros",
A pris fin le 1er décembre 2020 par résiliation amiable.

Pour unique avis, signé MAAN, le locataire-gérant.

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr

Objet : Souscription et gestion du contrat d'assurance 'Prévoyance' pour l'ensemble du personnel
Référence acheteur : 005-2020
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV : Principale : 66512000 - Services d'assurances accidents et maladie
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics - secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06 - Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Valeur totale du marché (hors TVA) : 380000 euro;
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 19/11/20
Marché n° : 005-2020
COLLECTEAM, 13 RUE CROQUECHATAIGNE, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
Montant HT : 93 901,00 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Envoi le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

A vostra publicità
Ange Giovannini
06 81 54 73 98

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 0495309530 - Fax : 0495338605 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 20/FS/007 Fourniture et livraison de fourrage provenant de la zone géographique Corse
Référence acheteur : 20/FS/007/BO
Nature du marche : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 15712000 - Fourrage sec
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 23/10/20
Marché n° : 007-2020
GRPF DE CORSE, LIEUDIT SAINT ANTOINE, 20240 GHISONACCIA
Montant indéfini
Envoi le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 0495309530 - Fax : 0495338605 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 20/TX/004 Travaux d'étanchéité du siège social de l'ODARC -
Référence acheteur : 20/TX/004/BO
Nature du marche : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45321000 - Travaux d'isolation thermique
Complémentaires : 45261420 - Travaux d'étanchéification
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 23/08/20
Marché n° : 004-2020
SARL TRAVAUX ETANCHEITE CORSE, ZIC CAMPO VALLONE LOT 2, 20620 BIGUGLIA
Montant HT : 93 014,00 Euros
Envoi le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr

Objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de l'ODARC
Référence acheteur : 20-FS-003/JO
Nature du marche : Fournitures
Procédure ouverte
Classification CPV : Principale : 30199770 - Chèques-repas
Complémentaires : 66133000 - Services de traitement d'opérations et services de compensation
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics - secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06 - Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Valeur totale du marché (hors TVA) : 780000 euro;
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 01/12/20
Marché n° : 003-2020
SODEXO PASS FRANCE, 19 RUE ERNEST RENAN, 92022 NANTERRE
Montant HT : 780 000,00 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Renseignements complémentaires
Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum et un opérateur économique. Le montant estimatif de l'accord-cadre a été évalué à 780 000,00 euros HT pour sa durée totale. Il s'agit d'une valeur prévisionnelle qui ne préjuge en rien des montants réellement consommés.
Envoi le 11/12/20 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/*UN AN* ❒ 34 € SEI MESI/*SIX MOIS* ❒ 82 € U STRANIERU/*ÉTRANGER*

Casata è Nome *(nom et prénom)*
Indirizzu *(adresse)*
Mail è telefonu *(e-mail et téléphone)*

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Agenza Acconciu, Urbanisimu è Energia di a Corsica
Agence Aménagement, Urbanisme et Énergie de la Corse

L'AUE, un outil au service de la Corse

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Energie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.

Culletivittà, ghjente, imprese... l'AUE à fiancu à voi !

Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans l'accomplissement de vos projets.
Contactez-nous : 04 95 10 98 64 - aue@ct-corse.fr - www.aue.corsica